

FRAIS PROFESSIONNELS DES SALARIÉS-ES - FRAIS DE FORMATION

CONTRIBUABLE 1

Impôt cantonal et communal
 Impôt fédéral direct

Contribuable 2 = voir au verso

La déduction des frais de transport est basée sur la distance la plus courte entre le domicile et le lieu de travail. Elle est calculée à raison de maximum 240 jours par an.
Se référer aux instructions codes 140, 150, 160 et 618

DONNÉES GÉNÉRALES		Lieu de travail		Frais de transports		Frais de repas	
Du	Au	Nb jours	Domicile	Km	Voiture Motocycle (sup. 50 cm ³)	Transport public	A
J J	m m	J J	m m		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fr.
J J	m m	J J	m m		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fr.
J J	m m	J J	m m		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fr.
<p>Justification de l'utilisation obligatoire d'un véhicule privé :</p>							
<p>Détail des frais de résidence hors du domicile :</p>							
<p>► Total à reporter sous code 140 de la déclaration d'impôt</p>							
<p>► Total des frais de repas (A) et/ou résidence hors du domicile (B) à reporter sous code 150 de la déclaration d'impôt</p>							
<p>Autres frais professionnels</p>							
<p>3% du salaire net selon certificat de salaire</p>							
<p>► Total à reporter sous code 160 de la déclaration d'impôt</p>							
<p>Périodes d'interruption de travail sans salaire, ni chômage ou toute autre indemnité :</p>							
Du		Au		Motif			
J J	m m	J J	m m			Fr.	
J J	m m	J J	m m			Fr.	
<p>► Total à reporter sous code 618 de la déclaration d'impôt</p>							

0240_F 21024 V2 05.24 CED

FRAIS DE PERFECTIONNEMENT ET DE FORMATION (Indiquer la date de paiement)

J J	m m			Fr.
J J	m m			Fr.
<p>► Total à reporter sous code 618 de la déclaration d'impôt</p>				



Si vous avez besoin de formulaires complémentaires, veuillez les demander au Centre d'appels téléphoniques (CAT-021 316 00 00) ou par courriel à info.aci@vd.ch, en mentionnant votre numéro de contribuable.

FRAIS MÉDICAUX ET DENTAIRES - FRAIS LIÉS À UN HANDICAP - DONS

Impôt cantonal et communal
 Impôt fédéral direct

Se référer aux instructions code 710

Facture établie par :		Payée le		Montant brut		Participation de tiers à déduire		Frais médicaux ordinaires		Frais liés à un handicap	
Du	Au	J J	m m	A	B	Frais médicaux ordinaires A moins B	Frais liés à un handicap A moins B				
J J	m m	J J	m m	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.				
J J	m m	J J	m m	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.				
J J	m m	J J	m m	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.				
J J	m m	J J	m m	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.				
J J	m m	J J	m m	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.				
J J	m m	J J	m m	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.				
J J	m m	J J	m m	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.				
J J	m m	J J	m m	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.				
<p>► Total des frais médicaux / frais liés au handicap 2024 à la charge du contribuable.</p>											
<p>► Déduire le vingtième du revenu mentionné sous code 700 de la déclaration d'impôt</p>											
<p>► Différence</p>											
<p>► Ajouter les frais liés au handicap</p>											
<p>► Montant déductible, à reporter sous code 710 de la déclaration d'impôt</p>											

La déduction des frais de transport est basée sur la distance la plus courte entre le domicile et le lieu de travail. Elle est calculée à raison de maximum 240 jours par an.

DONNÉES GÉNÉRALES										
Du	Au	Nb jours	Domicile	Lieu de travail	Km	Transport public Vélo, motorcycle léger Motocycle (sup. 50 cm ³) Voiture			Frais de transports	Frais de repas A
J J	m m	J J								Fc.
J J	m m	J J								Fc.
J J	m m	J J								Fc.
J J	m m	J J								Fc.
J J	m m	J J								Fc.
Justification de l'utilisation obligatoire d'un véhicule privé :										
Détail des frais de résidence hors du domicile :										
Total à reporter sous code 140 de la déclaration d'impôt										
Total des frais de repas (A) et/ou résidence hors du domicile (B) à reporter sous code 150 de la déclaration d'impôt 3% du salaire net selon certificat de salaire										
Total à reporter sous code 160 de la déclaration d'impôt										
Autres frais professionnels										
Périodes d'interruption de travail sans salaire, ni chômage ou toute autre indemnité :										
Du Au Motif										
J J	m m	J J	m m							Fc.
J J	m m	J J	m m							Fc.
FRAIS DE PERFECTIONNEMENT ET DE FORMATION (Indiquer la date de paiement)										
J J	m m	J J	m m							Fc.
J J	m m	J J	m m							Fc.

Total à reporter sous code 618 de la déclaration d'impôt Fc.



Déductions spéciales sur le revenu - Détail du code 620
 Se référer aux instructions générales code 620

Rentes/Charges durables Paris politiques	Bénéficiaire	Montant en Fr.
<input type="checkbox"/>		Fc.
<input type="checkbox"/>		Fc.
<input type="checkbox"/>		Fc.
<input type="checkbox"/>		Fc.
Total des rentes et charges durables Fc.		
Total des versements à des partis politiques montant maximum : se référer aux instructions		
Montant déductible sous code 620 de la déclaration d'impôt Fc.		

Dons à des institutions d'utilité publique

Se référer aux instructions générales code 720

Date du versement	Personnes morales ayant leur siège en Suisse et exonérées d'impôt en raison de leur but d'utilité publique				Montant en Fr.
J J	m m				Fc.
J J	m m				Fc.
J J	m m				Fc.
J J	m m				Fc.
J J	m m				Fc.
J J	m m				Fc.
J J	m m				Fc.
J J	m m				Fc.
J J	m m				Fc.
J J	m m				Fc.
J J	m m				Fc.
Total					Fc.

Total des dons faits en 2024 Fc.
 Cinquième du revenu mentionné sous code 700 de la déclaration d'impôt Fc.
 Montant le plus bas à reporter sous code 720 de la déclaration d'impôt . . . Fc.